

## CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL DES AINES

Avis 2018/08

Le Conseil consultatif fédéral des aînés, créé en vertu de la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du Conseil consultatif fédéral des aînés, a pour mission de rendre, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3, § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des aînés émet l'avis suivant :

### AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF DES AINES CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE ET LE SERVICE DE LA SNCB

#### CONTEXTE DE L'AVIS

---

Le CCFA a reçu la compétence de s'exprimer au moyen d'avis sur des questions concernant les aînés. Après sa préparation en commission de la mobilité les 28 mai et 18 juin 2018, le Conseil a adopté l'avis suivant concernant les équipements et services dans les gares où les aînés, et en particulier les personnes à mobilité réduite, rencontrent des obstacles et subissent des désagréments

#### AVIS

---

##### 1. Adaptation de l'équipement dans les gares

Le CCFA insiste pour que les moyens soient affectés en priorité au profit des passagers et en particulier aux aspects suivants:

- accélérer l'adaptation des quais surélevés
- installer des ascenseurs et assurer leur fonctionnement dans un réseau bien réparti de gares
- accroître la convivialité des distributeurs automatiques de billets en offrant une disposition facilement accessible et abritée, des écrans clairement lisibles et facilement compréhensibles
- des places de parking gratuites et nombreuses autour des gares avec des bornes de recharge et une protection pour les vélos électriques

##### 2. Meilleur service

- une offre de trains plus fréquente après 22h et le week-end
- un système de billets multimodal, à développer pour le train, le tram et le bus, et établir et publier des horaires pour les différentes infrastructures de transport en commun
- une assistance aux passagers à mobilité réduite dans plusieurs gares et une réduction considérable du délai de réservation

**Approuvé lors de l'assemblée générale du 11 octobre 2018.**

**Le président,  
Maddie GEERTS**

**Le vice-président,  
Philippe ANDRIANNE**